

IRMA, 1 an après

Bilan de l'action de l'État

Dossier de presse



IRMA, UN OURAGAN DÉVASTATEUR

SECOURIR LES POPULATIONS

- Un déploiement d'urgence exceptionnel pour faire face à la crise
- Contribuer au retour à la vie normale

RECONSTRUIRE LES ÎLES DU NORD

- Une délégation interministérielle pour coordonner l'action de l'État
- 500 millions d'euros débloqués pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy
- Un an après IRMA, une reconstruction à des rythmes différents

REFONDER UN NOUVEAU SAINT-MARTIN

- Saint-Martin, une île binationale aux multiples défis
- Un protocole pour garantir une reconstruction exemplaire et durable

Saint-
Barthélemy



Saint-Martin



IRMA, UN OURAGAN DÉVASTATEUR

Dans la nuit du 5 au 6 septembre 2017, l'ouragan IRMA frappait les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Classé en catégorie 5 - la plus élevée, avec des pics de vents atteignant les 380 km/h en mer -, IRMA a été à ce jour le cyclone le plus puissant jamais observé dans les Petites Antilles et le premier de sa catégorie à avoir stationné aussi longtemps - trois jours - dans la région.

Cette catastrophe majeure a causé la mort de onze personnes et endommagé 95 % du bâti des deux îles. Selon les données du programme spatial européen Copernicus, 19,7 % des bâtiments à Saint-Martin et 2,5 % à Saint-Barthélemy ont été détruits ou très endommagés. A Saint-Martin, de nombreuses infrastructures publiques, telles que la préfecture, la médiathèque et 4 établissements scolaires sur 21, ont été perdus.

Le coût total des dommages assurés a été estimé à près de 2 milliards d'euros par les compagnies d'assurance: 1,17 milliard à Saint-Martin et 823 millions à Saint-Barthélemy. Une somme considérable pour des îles dont la population avant IRMA atteignait 45 000 habitants, l'équivalent d'une ville comme Saint-Brieuc ou Châteauroux.

Au total, 7000 à 8000 personnes ont quitté Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans les jours qui ont suivi IRMA. Deux mois après le passage de l'ouragan, 80 % des élèves inscrits avaient rejoint les salles de classe. Pour la rentrée 2018/2018, 90 % des élèves sont attendus.

Un an après, la reconstruction a avancé, mais à des rythmes différents entre les deux îles. A Saint-Barthélemy, plus de 60 % des bâtiments très endommagés ou détruits étaient reconstruits début juillet. A Saint-Martin, où les destructions ont été plus fortes et les défis locaux sont plus prégnants, ce taux était de 35 %.



Secourir les populations

UN DÉPLOIEMENT D'URGENCE EXCEPTIONNEL POUR FAIRE FACE À LA CRISE

Plusieurs jours avant le passage d'IRMA, l'Etat avait pré-positionné près d'une centaine de personnels de secours sous l'autorité du Préfet de la zone de défense Antilles. Le 5 septembre, une cellule interministérielle de crise était activée pour coordonner les renforts et, le 6 septembre, la ministre des Outre-mer quittait Paris avec 72 personnels de la Sécurité civile. Le 9, l'état de catastrophe naturelle était décrété. Le 12, le Président de la République se rendait à Saint-Martin et Saint-Barthélemy pour se rendre compte de la situation.

Les jours qui ont suivi le passage de l'ouragan ont vu la mise en place d'un dispositif logistique exceptionnel, avec une forte montée en puissance des personnels de secours.

Fin septembre, quelque 1700 militaires étaient déployés dans les Antilles, dont 1200 à Saint-Martin. Parmi eux, 1000 militaires, gendarmes et policiers chargés d'assurer la sécurité des habitants après les épisodes de pillage et 300 militaires du génie venus participer au dégagement des grandes voies de circulation. 400 jeunes du Service militaire adapté (SMA) ont également été mobilisés pour ravitailler la population et sécuriser les bâtiments.

Pour l'Armée de Terre, l'Armée de l'air et la Marine, cette mission s'est appa-

rentée à une opération sur un théâtre extérieur (OPEX) en termes logistiques et humains.

Au total, près de 3 000 fonctionnaires et bénévoles ont été mobilisés pour venir en aide aux sinistrés, représentant près de 10 % de la population locale.

Outre ce déploiement humain, un important pont aérien et maritime a été mis en place, permettant de transporter :

- 8000 personnes vers les Antilles et la métropole
- 1800 tonnes de fret
- 2 millions de bouteilles d'eau
- 35 000 rations militaires
- 50 000 m² de bâches

CONTRIBUER AU RETOUR À LA VIE NORMALE

Ce dispositif d'urgence s'est concentré sur deux objectifs principaux : 1/ porter secours aux personnes en leur apportant les soins et les vivres nécessaires ; 2/ rétablir au plus vite les réseaux et les services publics et sécuriser les bâtiments.

Avec le concours des opérateurs privés et des associations actives sur place, ces objectifs ont pu être réalisés en deux mois :

- les liaisons aériennes et commerciales ont repris dès la mi-septembre
- les réseaux électriques et de téléphonie mobile ont été rétablis en cinq semaines
- 100 % des établissements scolaires à Saint-Barthélemy et 85 % à Saint-Martin ont rouvert leurs portes dès le 6 novembre, permettant une reprise des cours pour tous les élèves mais en mode dégradé
- 10 000 bâtiments ont été mis hors d'eau, notamment grâce à l'action de la Sécurité civile et des jeunes du Service militaire adapté (SMA)
- de nombreux commerces et restaurants ont rouvert à partir d'octobre

L'un des résultats majeurs à mettre au crédit de ce déploiement est que la si-

tuation sanitaire est restée sous contrôle, aucune pandémie ou phénomène de malnutrition n'ayant été signalé dans les semaines ayant suivi la crise.

La phase d'urgence a été close en janvier 2018, date à laquelle la quasi-totalité de la population a bénéficié du rétablissement de l'eau courante. Le rétablissement des services publics essentiels a été globalement plus rapide à Saint-Martin et Saint-Barthélemy que dans les autres îles de la région. L'électricité a été rétablie pour 99 % des logements habités dès le 16 octobre 2017, un temps record si l'on compare avec Porto Rico, où plus de la moitié de la population restait sans électricité trois mois après le passage de l'ouragan MARIA.

Au total, l'ensemble du dispositif d'urgence mis en place par l'Etat à Saint-Martin.



Discours du Président de la République lors de son voyage officiel aux Antilles après le passage d'Irma - 12 septembre 2017



Reconstruire les îles du Nord

UNE DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE POUR COORDONNER L'ACTION DE L'ÉTAT

L'ampleur des dommages a convaincu l'Etat de participer activement à la renaissance des collectivités autonomes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Afin d'engager le Gouvernement tout au long du processus de reconstruction, le Premier ministre a décidé de créer un comité interministériel pour piloter l'action publique à destination des deux îles.

Le 14 septembre, le préfet et ex-ambassadeur Philippe GUSTIN a été nommé délégué interministériel pour la reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et placé auprès d'Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer. Appuyé par une équipe resserrée, son rôle a été de concevoir et coordonner, en lien étroit avec les Collectivités, l'ensemble des politiques publiques nécessaires au développement des deux îles et à leur résilience face aux risques naturels et au changement climatique.



Discours du Premier ministre à l'Hôtel de la Collectivité de Saint-Martin - 6 novembre 2017

Saint-Martin et Saint-Barthélemy, des collectivités autonomes à statut particulier

Créées par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, les collectivités d'outre-mer (COM) sont régies par l'article 74 de la Constitution. Cinq territoires jouissent actuellement de ce statut: Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, la Polynésie française, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Les COM sont autonomes et dotées d'un statut fixé par une loi organique, qui tient compte des intérêts propres de chacune d'elles au sein de la République (art. 74 al. 1).

Auparavant communes de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont devenues des COM par la loi organique du 21 février 2007, à la suite de référendums locaux.

Ce statut leur permet d'avoir des institutions et des compétences spécifiques. Elles cumulent ainsi les compétences d'une commune, d'un département et d'une région mais exercent aussi de nombreuses compétences normalement dévolues à l'Etat. Par exemple, les deux COM de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy sont autonomes fiscalement et exercent la compétence de l'urbanisme et du développement économique. Saint-Barthélemy exerce également la compétence environnementale de l'Etat.

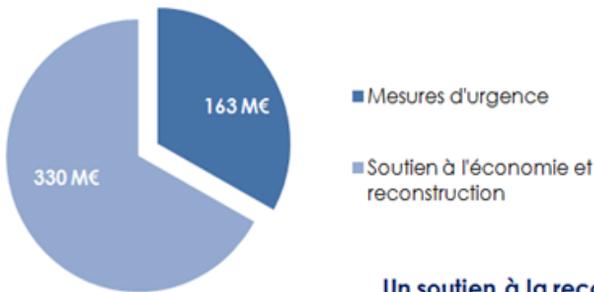
Du point de vue du droit européen, la COM de Saint-Martin a conservé son statut de région ultrapériphérique (RUP), alors que la COM de Saint-Barthélemy est devenue un pays et territoire d'outre-mer (PTOM), statut qui l'inscrit hors du territoire de l'Union européenne.

500 MILLIONS D'EUROS DÉBLOQUÉS POUR SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHÉLEMY

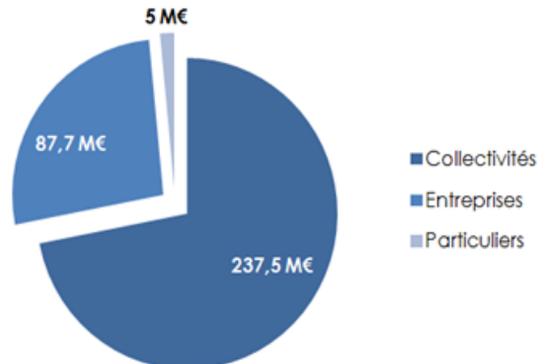
Un an après le passage de l'ouragan, l'Etat a consacré près de 500 millions d'euros à Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Un tiers de cette somme au titre des mesures d'urgence (163 millions) et deux tiers au titre du soutien à l'économie et à la reconstruction proprement dite (330 millions, dont environ 80 millions de prêts).

Le Gouvernement a choisi de débloquer des crédits progressivement, en fonction de projets concrets et sans fixer de plafond. Cette souplesse vise à apporter des réponses adaptées aux réalités de chaque territoire mais aussi à assurer un contrôle sur l'emploi des fonds.

Un engagement de l'Etat de près de 500 M€



Un soutien à la reconstruction de 330 M€ à ce stade



Soutenir les particuliers et éviter un effondrement de l'économie locale

Les dégâts matériels, le départ de nombreux actifs et la fermeture de la quasi-totalité du secteur hôtelier ont fortement impacté le tissu économique de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, dont le principal moteur reste le tourisme.

Afin d'éviter une recrudescence des défaillances et du chômage, la priorité de l'Etat a été de mettre en place des dispositifs pour aider les entreprises à redémarrer au plus vite et à maintenir leurs salariés jusqu'à la prochaine saison touristique 2019-2020 :

1. les procédures de recouvrement forcé en matière de dettes fiscales et sociales ont été totalement interrompues pendant plusieurs mois
2. un moratoire sur les charges sociales patronales a été mis en place jusqu'en novembre 2018, avec la possibilité d'abandonner des créances et d'échelonner le paiement pendant 5 ans à compter du 1er janvier 2020.

> Coût : 45 millions d'euros, dont la moitié non-remboursable

3. une aide exceptionnelle de 1000, 5000 ou 10000 € a été versée aux entreprises sinistrées, selon les critères suivants : 1000 € à toute entreprise recensée déposant une demande, 5000 € aux entreprises garantissant le maintien dans l'emploi de leurs salariés grâce au chômage partiel, 10000 € aux entreprises ayant recours au chômage partiel et présentant des factures acquittées liées au redémarrage de leur activité.

> Coût : 2,7 millions d'euros

4. les règles du dispositif de chômage partiel ont été exceptionnellement adaptées : les entreprises locales peuvent bénéficier du dispositif jusqu'à 1600 heures par salariés (contre 1000 heures normalement) afin de faire la jonction jusqu'à la prochaine saison touristique. Les salariés ont également accès à un plan inédit de formation grâce à la mobilisation des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA, organismes chargés de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés), qui permet le maintien du salaire à 100 %, sans coût supplémentaire pour l'entreprise.

> Coût estimé : entre 46 et 75 millions d'euros pour près de 9000 emplois préservés

5. les entreprises devant licencier pour motif économique ont été exonérées du paiement du contrat de sécurisation professionnelle pour les salariés ayant adhéré au dispositif.
6. le prêt « outre-mer » de Bpifrance a été rallongé de 5 à 7 ans à Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Finançant le besoin en fonds de roulement, la trésorerie et les investissements compris entre 10000 et 300000 €, ce prêt n'appelle aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ou sur le patrimoine du dirigeant.
7. une concertation avec les banques a été menée par l'Etat pour qu'elles autorisent, au cas par cas, des découverts aux entreprises.

Par ailleurs, l'Etat a également accompagné les particuliers les plus fragiles. Outre les livraisons gratuites de vivres, de médicaments et de matériels réalisées dans les semaines ayant suivi IRMA, plusieurs dispositifs d'aide financière ont été mis en place :

1. des aides exceptionnelles ont été versées par les organismes sociaux (CAF, CGSS etc.) pour leurs ayants-droits, en plus du versement des allocations et minimas sociaux habituels ; la Caisse d'allocations familiales a ainsi versé 250 € par adulte et 50 € par enfant aux foyers bénéficiaires du RSA ou de l'allocation adulte handicapé.
2. une carte prépayée de 300 € par adulte et 100 € par enfant - dans la limite de 900 € par famille - a été distribuée sur critères sociaux à quelque 4200 foyers de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Mise en place jusqu'au 31 janvier, cette carte était utilisable exclusivement dans les commerces installés sur le territoire français afin de relancer l'économie locale. Il s'agit d'une première dans un territoire ultramarin.

> Coût : 2 millions d'euros

3. Le Fonds de Solidarité Outre-mer a été mobilisé en juillet 2018 pour soutenir quelque 1200 particuliers et une centaine d'entreprise en difficulté

> Coût : 1,7 million d'euros



> La carte prépayée Cohesia, distribuée à 4200 foyers de Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Malgré IRMA, le chômage est resté stable à Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Le dispositif adapté de chômage partiel mis en place après IRMA s'est avéré un amortisseur social majeur pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Conçu pour durer une année et permettre aux entreprises locales de conserver leurs salariés jusqu'à la prochaine saison touristique 2018/2019, il a eu pour effet de stabiliser le chômage sur les deux îles malgré la chute brutale de l'activité économique.

A Saint-Martin, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 6,7 % entre juillet 2017 et juillet 2018. A Saint-Barthélemy, qui connaissait une situation de plein emploi avant IRMA, le nombre de demandeurs n'a augmenté que de 10,5 % sur un an. Début juillet, plus de la moitié de la population active de l'île bénéficiait encore du dispositif.

Donner aux collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy les moyens de se reconstruire

Avec l'impact économique d'IRMA, les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont dû faire face à la fois à une augmentation de leurs dépenses et à une baisse de leurs recettes fiscales. Conscient de ces difficultés, l'Etat a décidé de débloquer des aides financières exceptionnelles pour permettre à ces collectivités autonomes de répondre à leurs dépenses de fonctionnement :

- la Collectivité de Saint-Martin s'est vue octroyer une aide non-remboursable de 12,2 millions d'euros en 2017 et 50 millions d'euros en 2018. Formalisée par un protocole signé le 6 novembre par le Premier ministre et le président Daniel GIBBS, ce versement a pour contrepartie un effort accru de la Collectivité en termes de bonne gestion financière
- la Collectivité de Saint-Barthélemy a été exonérée du paiement de sa dotation de compensation négative pour 2018, ce qui représente une aide de 2,9 millions d'euros de la part de l'Etat.

La Collectivité de Saint-Martin a vu ses infrastructures publiques lourdement touchées par l'ouragan. Mal assurée pour ses biens publics et estimant n'avoir pas les moyens financiers suffisants pour engager seule les travaux, elle a demandé à l'Etat de financer une partie de ses infrastructures.

La Collectivité a présenté un plan d'investissement de 194,6 millions d'euros sur les prochaines années pour reconstruire les bâtiments et infrastructures publiques relevant de sa compétence, c'est-à-dire tous les bâtiments publics sauf la préfecture, relevant de l'Etat, et l'hôpital, relevant de la Sécurité sociale. Dans ce contexte, le Gouvernement a annoncé le 12 mars 2018 une participation exceptionnelle en finançant un tiers des investissements de la Collectivité, soit 60 millions d'euros, plus 6,4 millions d'euros pour l'hôpital :

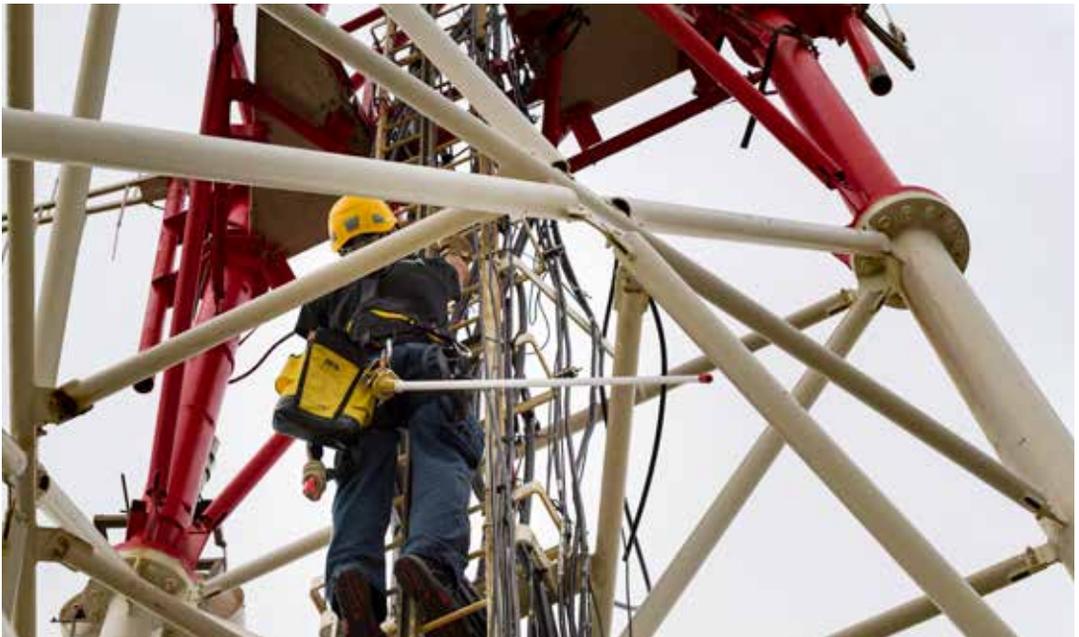
- ✓ Bâtiments scolaires : 33,5 millions sont prévus par la Collectivité pour le parc scolaire endommagé, notamment pour la reconstruction d'un collège de 900 places et la réparation de 4 écoles. L'Etat finance près de la moitié de cette somme, soit 15 millions ;
- ✓ Equipements sportifs : 12,9 millions sont investis par la Collectivité pour l'ensemble des installations, dont une nouvelle salle omnisports qui aura vocation à servir d'abri anticyclonique. L'Etat finance ces équipements à hauteur de 900 000 euros ;
- ✓ Protection des personnes contre les risques naturels : près de 29 millions d'euros sont investis dans la gestion des zones à risques, la construction d'abris para-cycloniques ou l'achat d'équipements d'alerte. L'Etat octroie sur ce poste une aide de 17,8 millions ;
- ✓ Centre hospitalier de Saint-Martin : représentant un coût total de 12,1 millions, les opérations de réparation et de reconstruction du centre hospitalier de Saint-Martin sont couvertes à hauteur de 6,4 millions par l'Assurance maladie, le reste étant financé par les assurances ;
- ✓ Réseaux électriques : les opérations de reconstruction et d'enfouissement du réseau sont prises en charge par des fonds de l'opérateur et de l'Etat à hauteur de 14,7 millions ;
- ✓ Réseaux humides : les opérations d'assainissement et de distribution d'eau potable, d'un montant total de 33,5 millions d'euros, sont soutenues par l'Etat à hauteur de près de 5,6 millions ;
- ✓ Logement social : les besoins de travaux du parc des trois bail-

leurs sociaux de l'île (SEMSAMAR, SIG, SIKOA) sont de l'ordre de 12,8 millions, hors prise en charge par les assurances : l'Etat les accompagne à hauteur de 6 millions.

L'Etat a également proposé à la Collectivité de Saint-Martin un prêt de longue durée et à taux zéro de 60 millions d'euros pour financer des investissements de reconstruction.

Enfin, l'Etat a laissé la Collectivité bénéficier d'un droit de tirage exclusif sur les 46 millions du Fonds de solidarité octroyé par l'Union européenne (FSUE). Ce fonds, destiné aux Etats-membres touchés par une catastrophe naturelle, aurait pu être utilisé pour les factures d'urgence assumées par l'Etat soit 163 millions d'€ (déploiement des secours etc.).

Au-delà des investissements de la Collectivité, l'Etat financera également la reconstruction de sa propre préfecture pour un coût prévisionnel de 15 millions. En attendant, 3,2 millions ont été débloqués pour loger l'ensemble des services de la préfecture dans des bâtiments préfabriqués de haute qualité, capables de résister à des vents extrêmes. La livraison de ces préfabriqués est prévue pour octobre 2018.



UN AN APRÈS IRMA, UNE RECONSTRUCTION À DES RYTHMES DIFFÉRENTS

Après le rétablissement des services publics et des réseaux, le processus de reconstruction a pu démarrer en octobre 2017 à Saint-Barthélemy et à la mi-janvier 2018 à Saint-Martin. Début juillet, le programme spatial Copernicus donnait un taux de reconstruction de l'ensemble des bâtiments très endommagés ou détruits de 60,5 % à Saint-Barthélemy et de 34,1 % à Saint-Martin.

A l'heure actuelle, les stigmates d'IRMA sont déjà peu visibles à Saint-Barthélemy. La plupart des grands hôtels ont annoncé leur réouverture pour le lancement de la saison touristique 2018/2019. Les ressources financières des particuliers, l'arrivée rapide de matériaux, la mobilisation des entreprises de BTP mais aussi le recours massif au chômage partiel ont permis aux habitants et à la Collectivité d'avoir les moyens d'engager énergiquement leurs travaux de reconstruction.

A Saint-Martin, le processus de reconstruction est sensible mais plus lent. L'ampleur des dégâts - bien plus importants qu'à Saint-Barthélemy -, les ressources financières limitées des propriétaires, dont à peine 40 % sont assurés, et le retard des indemnités des assurances ont ralenti la capacité de la population et des entreprises à engager des travaux.

L'acheminement des matériaux reste également compliqué à Saint-Martin du fait de la dépendance de la partie française au port de Phillipsburg, côté néerlandais. Il s'agit du seul port en eaux profondes de l'île pouvant accueillir des navires marchands de grande taille. Or, Phillipsburg fonctionne aujourd'hui en mode dégradé.

La Collectivité de Saint-Martin manque aussi de cadres et de spécialistes pour assurer un traitement rapide des dossiers. Malgré des effectifs importants (environ 1300 agents), elle possède peu de fonctionnaires de catégorie A et de cadres intermédiaires. Le besoin de pilotage, de management et de formation reste donc important.

Enfin, le problème des débris causé par IRMA peine à être réglé au vu de la quantité d'encombrants à traiter. La Collectivité a lancé en mai une vaste campagne de nettoyage qui a connu un certain succès mais n'a pas permis de tout déblayer.

A Saint-Martin, le problème des « dents creuses »

Saint-Martin connaît un phénomène de « dents creuses », ces logements laissés à l'abandon par leurs propriétaires ou mis en vente en l'état. Il s'agit souvent de bâtiments issus des programmes de défiscalisation, dont l'investissement est aujourd'hui amorti et dont les propriétaires ne souhaitent plus financer la rénovation. Un phénomène qui touche surtout les copropriétés et les lotissements privés de résidence.

Juridiquement, les moyens d'obliger les propriétaires à agir sont limités (risques pour la sécurité sur la voie publique). L'île risque de conserver encore longtemps les stigmates d'IRMA, alors même que ces bâtiments ne seront plus habités.



Refonder un nouveau Saint-Martin

Lancement de l'enterrement des réseaux à Grand Case - 13 décembre 2017

SAINT-MARTIN, UNE ÎLE BINATIONALE AUX MULTIPLES DÉFIS

Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont beau être distantes d'à peine 15 kilomètres, leurs modèles apparaissent fortement opposés. Outre des différences en termes de statuts (Saint-Barthélemy n'applique pas le droit européen et exerce la compétence environnement de l'Etat, contrairement à Saint-Martin), les deux îles se distinguent surtout au niveau économique et social.

Avec un PIB de 36 700 euros par habitant en 2010, Saint-Barthélemy est l'un des territoires les plus riches de la République. Son économie, tournée vers le tourisme de luxe, est solide et le taux de chômage y est structurellement sous la barre des 6 %. L'île est également dotée d'une solide ingénierie et attire des cadres.

A l'inverse, Saint-Martin souffre d'une économie en crise depuis des années. Son PIB par habitant est l'un des plus faibles de la République (14 700 euros par habitant en 2010) et son taux de chômage officiel s'inscrivait à plus de 30 % avant IRMA.

Saint-Martin a profité au début des années 80 de la défiscalisation et du tourisme de masse. Ce choix a conduit à l'afflux d'investissements dans les secteurs locaux et touristiques, qui n'a toutefois pas été accompagné par la mise en place de règles solides en matière d'urbanisme et de contrôle des flux migratoires. Cette situation a mené à un développement souvent anarchique de la construction et à une forte hausse de la population, qui est passée de 8000 habitants en 1982 à plus de 35000 en 2000. L'adaptation des réseaux et des infrastructures publiques n'a pas suivi, tout comme le contrôle des normes de construction et d'aménagement. Le territoire souffre aussi d'un déficit structurel d'ingénierie, ses diplômés tendant à partir.

Dans le même temps, la partie néerlandaise de l'île s'est également fortement développée pour atteindre une population équivalente à la partie française (environ 40000 habitants). Ayant le statut d'un PTOM et jouissant d'une autonomie encore plus forte que sa voisine française, Sint Maarten a fondé son modèle sur un fort libéralisme. Le Traité de Concordia de 1648 ayant instauré la libre-circulation des personnes et des biens, cette situation de dualité normative et sociale a créé un fort déséquilibre avec la partie française, plus réglementée. La partie néerlandaise concentre l'essentiel de l'activité économique, avec la présence de l'aéroport international Princess Juliana et le port en eaux profondes de Philipsburg, qui accueille la quasi-totalité des navires de croisière et de transport.

Le secteur touristique saint-martinois est en crise depuis des années. L'évolution des pratiques touristiques mais aussi le manque de renouvellement du parc ont fait perdre au secteur la moitié de ses chambres depuis 1996.

IRMA a exposé tous ces déséquilibres au grand jour et montré la fragilité de Saint-Martin. Fort de ce constat, l'Etat a décidé d'aller plus loin qu'un simple soutien à la reconstruction de l'île et souhaite participer à la refondation d'un nouveau modèle pour permettre à Saint-Martin de devenir plus résiliente à l'avenir.

Un an après, où en est l'économie saint-martinoise ?

Un an après le passage d'IRMA, l'économie saint-martinoise connaît un léger redémarrage grâce à l'activité du BTP local et l'arrivée des premiers touristes.

Sur les 1500 chambres hôtelières identifiées avant IRMA, environ 700 sont désormais ouvertes. Plusieurs hôtels souhaitent profiter de la reconstruction pour se rénover et ont annoncé leur réouverture pour 2019 ou 2020.

La Collectivité de Saint-Martin a également enregistré des rentrées fiscales meilleures qu'attendues depuis janvier, de l'ordre de 75 % de ses recettes habituelles.



Signature du protocole sur la reconstruction exemplaire et durable de Saint-Martin, Hôtel de Matignon, 21 novembre 2017

UN PROTOCOLE POUR GARANTIR UNE RECONSTRUCTION EXEMPLAIRE ET DURABLE

A l'occasion du comité interministériel du 21 novembre 2017, le délégué interministériel pour la reconstruction, Philippe GUSTIN a remis au Gouvernement son rapport sur la reconstruction. Véritable feuille de route de l'Etat pour une reconstruction exemplaire et durable, ce rapport a servi de base à un protocole d'accord entre l'État et la Collectivité de Saint-Martin.

Ce protocole énumère les engagements réciproques de chaque partie en termes d'objectifs et de moyens, et prévoit la mise en place d'une vingtaine d'actions, notamment :

- ✓ le renforcement par l'Etat de ses services à Saint-Martin pour assurer un meilleur contrôle de légalité et l'installation permanente de nouveaux services déconcentrés (DEAL, DIECCTE etc.) ;
- ✓ l'élaboration rapide par l'Etat d'une nouvelle carte de l'aléa submersion marine, outil d'aide à la décision pour permettre à la Collectivité d'édicter de nouvelles règles d'urbanisme transitoires prenant en compte les impacts et les enseignements d'IRMA ;
- ✓ la réalisation d'un diagnostic précis du bâti dégradé par l'Etat en partenariat avec la Collectivité pour lui permettre de prendre des mesures en matière sociale et d'urbanisme ;
- ✓ la réalisation par l'Etat d'un guide pratique et pédagogique de la construction pour aider la population devant reconstruire elle-même son logement ;

- ✓ la mise en place conjointe d'une stratégie de lutte contre les implantations illégales et le renforcement par la Collectivité de sa police de l'urbanisme ;
- ✓ la relance de la coopération avec la partie néerlandaise pour des projets d'investissement communs et renforcer le partenariat en matière policière ;
- ✓ le renforcement par l'Etat des moyens de contrôle des flux migratoires.

Un renforcement de la présence de l'Etat à Saint-Martin

L'un des principaux engagements pris par l'Etat dans le cadre du Protocole du 21 novembre 2017 a été d'assurer à l'avenir un meilleur contrôle de la légalité sur Saint-Martin et de renforcer ses services dédiés à l'environnement et à l'accompagnement des entreprises.

A l'occasion de sa visite du 6 novembre 2017, le Premier ministre a annoncé un renforcement des moyens et des personnels de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Une unité territoriale renforcée de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) est en cours d'installation.

La création d'une unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) est également en train d'être mise en place avec des moyens supplémentaires. La ministre du Travail, Muriel PENICAUD, avait annoncé lors de sa visite en décembre 2017 qu'une antenne dédiée à la jeunesse sera constituée au sein de Pôle emploi, couvrant l'ensemble des problématiques, comme la santé ou le logement.

Au niveau sécuritaire, le Gouvernement a également décidé de pérenniser un important dispositif de gendarmerie à Saint-Martin. Depuis février, les effectifs ont été stabilisés à 220 militaires, soit une vingtaine de personnels de plus qu'avant IRMA. Grâce à un système innovant de rotation des effectifs, la production réelle de sécurité (patrouilles etc.) est supérieure de 40 % à ce qu'elle était avant IRMA.

Des mesures pour garantir une meilleure qualité du bâti et de l'aménagement

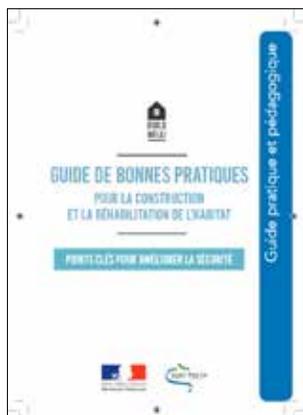
A Saint-Martin, les dommages ont été en partie causés par une résistance trop faible du bâti et des faiblesses en matière d'aménagement, avec de nombreux bâtiments installés dans des zones à risque. L'Etat et la Collectivité ont jugé qu'IRMA pouvait constituer une opportunité pour renforcer la qualité des constructions et revoir l'aménagement de l'île.

L'Etat ayant la compétence environnementale à Saint-Martin, il a réalisé dès le mois de novembre 2017 **une carte actualisée de l'aléa submersion marine**, prenant pleinement en compte les impacts d'IRMA, qui contribuera notamment à la révision du plan de prévention des risques naturels (PPRN) en vigueur depuis 2011. Comme elle s'y était engagée dans le protocole du 21 novembre 2017, la Collectivité de Saint-Martin a utilisé cette carte pour édicter de **nouvelles règles d'urbanisme transitoires**. Présentée en janvier, ces règles prévoient l'interdiction pour les particuliers de reconstruire un bâtiment détruit dans les zones les plus dangereuses. La Collectivité prépare pour le courant de l'année 2019 la publication d'un règlement d'urbanisme définitif, le premier que connaîtra l'île.

A Saint-Martin, l'Etat et la Collectivité ont collaboré pour mettre en place une stratégie conjointe en matière de lutte contre les implantations illégales. Un **Comité opérationnel des polices de l'environnement et de l'urbanisme (COPOLENU)**, composé de représentants du parquet, de gendarmes, d'agents de la DEAL (pour la compétence environnementale de l'Etat) et d'agents du service de l'urbanisme de la Collectivité, a été créé dès le mois de janvier pour assurer le bon respect des règles d'urbanisme.

Conscient que de nombreux Saint-Martinois vont devoir reconstruire eux-mêmes leur logement (à peine 40 % des propriétaires sont assurés), l'Etat a engagé avec l'aide du Centre Scientifique Technique du Bâtiment (CSTB) l'élaboration en français et en anglais d'un **Guide de bonnes pratiques pour la construction et la réhabilitation de l'habitat** afin d'inciter la population à respecter les bonnes règles de construction. Des flyers synthétiques ont été réalisés, permettant une large diffusion et une appropriation plus aisée du document.

Imprimé à 1000 exemplaires gratuits à Saint-Martin et largement diffusé sur Internet, le Guide a connu un certain succès et a été popularisé dans plusieurs autres îles antillaises.



> Page de garde du Guide de bonnes pratiques

Une coopération renouvelée avec la partie néerlandaise

La coopération entre les parties française et néerlandaise de l'île de Saint-Martin, comme entre les deux gouvernements, a été capitale dans la gestion de la crise en septembre 2017. Rapidement, les gouvernements des deux pays ont en profité pour renouer des contacts et réfléchir ensemble à l'avenir de l'île. Une conviction commune est apparue dans leurs échanges bilatéraux : la reconstruction ne pourra se faire qu'à condition de résoudre au maximum les déséquilibres entre les deux parties de l'île.

A la suite de l'arrivée d'un nouveau gouvernement local à Sint Maarten en avril 2018, des échanges ont pu être relancés entre les autorités de la République française, du Royaume des Pays-Bas, de la Collectivité de Saint-Martin et du Gouvernement de Sint-Maarten.

Un sommet quadripartite a ainsi été organisé le 28 juin 2018 à Paris. Cette réunion dite « Q4 » a permis d'obtenir un accord global sur plusieurs thématiques clés : renforcement de la coopération policière, judiciaire et douanière, contrôle de l'immigration, aviation civile, flux de marchandises, trafic maritime avec l'île voisine d'Anguilla, convention fiscale, lutte contre la fraude aux prestations sociales, sécurité civile, gestion de crise et gestion des événements majeurs, traitement et valorisation des déchets et réhabilitation du lagon de Simpson Bay.

Ces engagements forts sont la traduction des échanges qui avaient eu lieu entre le Président de la République, Emmanuel MACRON et le Premier ministre du Royaume des Pays-Bas, Mark RUTTE lors du sommet de Göteborg de décembre 2017.

Cette relance de la coopération bilatérale ouvre une atmosphère nouvelle. Il n'est pas à exclure que, dans un avenir proche, les deux parties se mette à repenser l'île globalement.



Sommet Quadripartite entre les autorités de la la République française, du Royaume des Pays-Bas, de la Collectivité de Saint-Martin et du Gouvernement de Sint-Maarten.

Les chantiers complémentaires pour préparer l'avenir

A Saint-Martin, la Collectivité et l'Etat devront encore mener à bien plusieurs chantiers de fond pour garantir à l'avenir une île plus résiliente et prospère:

- renforcer les capacités du port de Galisbay pour rééquilibrer l'arrivée des flux commerciaux avec la partie néerlandaise
- rendre la fiscalité et la gestion de la Collectivité plus efficaces pour donner à cette dernière les moyens de ses ambitions
- passer par des mesures d'exception pour assurer la remise en état ou la destruction des « dents creuses », ces logements abandonnés par leur propriétaire
- augmenter les capacités de retraitement des déchets, notamment des véhicules hors d'usage
- mettre en place une stratégie de destination pour attirer une nouvelle clientèle touristique



**Front de mer de Marigot -
Saint-Martin - février 2018**

Services de presse

> Communication auprès du délégué
interministériel pour la reconstruction des îles
de Saint-Barthélemy et Saint-Martin :
Christophe Gauer
christophe.gauer@outre-mer.gouv.fr
06 76 61 82 04

> Communication du ministère des Outre-mer :
Nicolas Sire
nicolas.sire@outre-mer.gouv.fr
01 53 69 26 74



MOMPRESSE 09/2018